

Délibération 2023-063

Finances – Cession à la SCI RDEV IMMO

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard
Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli.

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice, M. ROUX Didier.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 05

Exposé

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 7 octobre 2021 la cession d'une partie de la parcelle ZR 111 (lot XMGE2) sur la zone de Pechnauquié 3 à Villematier, pour une surface de 1306 m² (environ) à 19 €HT du m² a été approuvée.

Monsieur le Président précise que la Communauté des Communes Val'Aïgo a été informée par la SCP CATALA, que la **SCI RDEV IMMO** a substitué EIRL RIVAL Electronics, pour cette acquisition, de ce fait une nouvelle délibération est votée.

Décision

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité moins six contres** :

- **Autorise** la vente du lot d'une surface 1306 m² à la **SCI RDEV IMMO** avec faculté de se substituer toute personne physique ou morale en lien avec la SCI RDEV IMMO, porteur du projet initial ;
- **Désigne** la SCP CATALA comme Notaire pour cette dite cession,
- **Mandate** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 20 | Contre – 06 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. DARENGOSSE Ludovic



Pour extrait conforme,
Le Président,
M., Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **21 AVR. 2023**